



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 MARS 2026

Délibération n° 12-2026
Rapporteur : Louis CHOAIN

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2026
Publication : 12/03/2026

Votants pour : 24
Votants contre : 0
Abstentions : 3

L'an deux-mille-vingt-six, le deux mars, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Mickael PEREIRA, 1^{er} adjoint, en suppléance de Madame le Maire empêchée.

Présents : Mickaël PEREIRA, Sara FERAUD, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Colette GENET, Julien LEFEVRE, Gérard DUBUCHE, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE, Laurence CAUSIER-LEMIRE

Pouvoirs : Pascal SEJOURNE à Louis CHOAIN, Régis ROUSSEL à Thierry JOSSE

Absents : Marie-Lyne VAGNER, Hugues CANTEL, Valérie DIOT, Chantal HERVIEU, Justine PIQUOT, Ulrich SCHLUMBERGER

Date de la convocation : mardi 24 février 2026

Secrétaire de séance : Laurence BEATRIX

Objet :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT ACTUALISATION ET REVISION

Exposé des motifs :

Conformément aux articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales, la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durées jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées. Toutes les modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientations budgétaires.

Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du conseil municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP. Toute autre modification de ces AP/CP se fera également par délibération du conseil municipal.

Chaque année, un réajustement de la ventilation des crédits de paiement prévisionnels est effectué au moment du Budget Primitif en fonction de l'avancement effective des dépenses.

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2311-3 et R. 2311-9,
Vu la délibération n°38-2022 du 11 mai 2022 relative au vote des autorisations de programme AP
et de leurs crédits de paiement CP,
Vu L'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

Claire PITETTE, Sébastien LERAT et François VANFLETEREN s'abstiennent

- **DE VALIDER** la révision de l'autorisation de programme et des crédits de paiement pour l'opération 2304 Aménagement gare et ses abords.
- **DE VALIDER** la révision de l'autorisation de programme et des crédits de paiement de l'opération 2306 Patrimoine scolaire au titre de l'exercice 2025 et de la solder pour l'exercice 2026.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 09/03/2026,
par PEREIRA Mickaël, 1er adjoint au Maire



2304 AMENAGEMENT GARE ET SES ABORDS

Pour rappel le coût total estimé de l'opération Aménagement gare et ses abords s'élève à 8 930 764,77 € TTC et se décompose en 3 phases comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Il est à noter que la phase 2 de ce projet est prise en charge par l'IBTN compétente en matière de mobilité. A ce titre, la ville de Bernay pilote le projet, paie les différents prestataires et se fait rembourser par l'Intercom. La charge résiduelle de la commune est définie selon la convention de mandat signée entre la commune et l'Intercom, soit 42% du reste à charge net.

Les recettes sont quant à elles définies comme suit :

- place de Verdun-phase 1 = 1 831 527 € (CD, Région, DSIL, AESN, FCTVA),
- pole d'échange multimodal phase 2, subventions attendues = 3 052 637 € (CD, Région, Fonds Vert, AESN, DSIL, programme alvéole+, Fonds européens FEDER).

Voté en 2025 – pour information

2304 Aménagement gare et ses abords

	AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
2304 OP Amenagement gare et ses abords	8 930 764,77	281 129,47	2 169 562,78	2 029 221,17	2 750 851,35	1 700 000,00
Phase 1 - Aménagement gare Place de Verdun						
BP 2022		338 638,00				
MOE		216 059,95				
Etudes		65 069,52				
TOTAL Réalisé 2022		281 129,47				
RAR 2022		57 508,53				
Phase 1 - Aménagement gare Place de Verdun						
TOTAL réalisé 2023			1 994 809,22			
RAR 2023			335 688,35			
Phase 2 - Pôle d'échanges multimodal						
TOTAL réalisé 2023			174 753,56			
RAR 2023			40 056,00			
Phase 1 - Aménagement gare Place de Verdun						
TOTAL réalisé 2024				268 066,43		
RAR 2024				49 754,30		
Phase 2 - Pôle d'échanges multimodal						
TOTAL réalisé 2024				1 761 154,74		
RAR 2024				75 342,05		
Phase 1 - Aménagement gare Place de Verdun						
RAR 2024					49 754,30	
TOTAL 2025					49 754,30	
Phase 2 - Pôle d'échanges multimodal						
RAR 2024					2 625 755,00	
TOTAL 2025					2 701 097,05	
Phase 3 - Boulevard Dubus et Place Ferry						1 700 000,00
TOTAL 2026						1 700 000,00

2304 Aménagement gare et ses abords- Place de Verdun phase 1 - Pôle d'échanges multimodal- phase 2

2025 :

Le crédit de paiement réalisé sur l'exercice 2025, aménagement de la gare Place de Verdun phase 1, s'élève à 25 148,17 € auxquels s'ajoute 24 606,13 € de restes à réaliser reportés sur 2026. Ces restes à réaliser correspondent aux garanties de reprise des essences plantées par l'entreprise titulaire du lot espaces paysagers.

Sur les 2 701 097,05€ disponibles au titre des crédits de paiement 2025, 2 346 209,91€ ont été dépensés et 354 618,51€ reportés sur l'exercice 2026.

Il est à noter qu'une modification du périmètre du chantier (réhabilitation de l'ancienne brasserie de la gare en vue d'installer des casiers en libre-service pour les riverains et les utilisateurs de la gare) a conduit à réévaluer les crédits totaux alloués à la phase n°2 de + 41 731,37€.

Cette augmentation des dépenses n'entraîne pas de coûts supplémentaires pour la ville de Bernay car dans le même temps la recherche de nouveaux partenaires financiers a permis de conclure une convention de subvention de fonds européens FEDER.

2026 :

42 000€ sont à inscrire lors du budget primitif 2026, en plus des 354 618,51€ de restes à réaliser reportés en 2025 afin de finaliser cette phase n°2.

Ce décalage de la phase n°2 dans le temps nous oblige à revoir le calendrier de la suite du projet et donc de la phase n°3. Aussi, nous proposons de décaler les travaux de cette dernière phase durant l'année 2027 et de n'inscrire que 60 000€ au titre de l'année 2026 pour la réalisation des premières études préalables et le paiement potentiel des premières factures de MOE.

Il est proposé de réviser l'AP/CP pour l'opération 2304 Aménagement gare et ses abords comme suit :

	AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
2304 OP Aménagement gare et ses abords	8 972 496,14	281 129,47	2 169 562,78	2 029 221,17	2 371 358,08	481 224,64	1 640 000,00
Phase 1 - Aménagement gare Place de Verdun							
BP 2022		338 638,00					
MOE		216 059,95					
Etudes		65 069,52					
TOTAL Réalisé 2022		281 129,47					
RAR 2022		57 508,53					
Phase 1 - Aménagement gare Place de Verdun							
TOTAL réalisé 2023			1 994 809,22				
RAR 2023			335 688,35				
Phase 2 - Pôle d'échanges multimodal							
TOTAL réalisé 2023			174 753,56				
RAR 2023			40 056,00				
Phase 1 - Aménagement gare Place de Verdun							
TOTAL réalisé 2024				268 066,43			
RAR 2024				49 754,30			
Phase 2 - Pôle d'échanges multimodal							
TOTAL réalisé 2024				1 761 154,74			
RAR 2024				75 342,05			
Phase 1 - Aménagement gare Place de Verdun							
TOTAL réalisé 2025					25 148,17		
RAR 2025					24 606,13		
Phase 2 - Pôle d'échanges multimodal							
TOTAL réalisé 2025					2 346 209,91		
RAR 2025					354 618,51		
Phase 1 - Aménagement gare Place de Verdun							
RAR 2025						24 606,13	
TOTAL 2026						24 606,13	
Phase 2 - Pôle d'échanges multimodal							
RAR 2025						42 000,00	
TOTAL 2026						396 618,51	
Phase 3 - Boulevard Dubus et Place Ferry							
TOTAL 2026						60 000,00	1 640 000,00
						60 000,00	1 640 000,00

2306 PATRIMOINE SCOLAIRE

Voté en 2025 – pour information

2306 Patrimoine scolaire

	AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
2306 PPI Scolaire	1 338 617,10	166 828,00	376 974,82	494 606,43	300 207,85
Total réalisé 2022		166 828,00			
Total réalisé 2023 RAR 2023			376 974,82 46 522,43		
Total réalisé 2024 RAR 2024				494 606,43 37 647,85	
Plan rénovation et sécurisation écoles 2025 RAR 2024					262 560,00 37 647,85

2025 :

Le programme de travaux 2025 s'est articulé autour de la réhabilitation des sols et peinture de l'école maternelle du Bourg-le-Comte. Grâce à la mise en concurrence imposé par le marché public une économie de 61 267,97€ a pu être faite sur ce projet de réhabilitation.

De même, une réfection du réseau de chaleur de l'école Jean Moulin était prévu au BP 2025 pour 82 560€. La réalisation de ces travaux n'ayant pas pu aboutir au 31/12/2025, il convient de reporter en RAR la somme de 41 141,76€, soit une économie de 41 418,24€.

Au total, sur les crédits de paiement 2025 initialement prévus il convient d'en annuler 105 503,87€.

En 2026, la collectivité continuera d'améliorer ses bâtiments scolaires notamment à travers l'enveloppe de 180 000€ fléchée pour le changement de menuiseries à l'école maternelle Jean Moulin. Cependant, la première phase de gros travaux touchant à son terme il vous est proposer de solder l'AP/CP pour l'opération 2306 Patrimoine scolaire.

	AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
2306 PPI Scolaire	1 233 113,23	166 828,00	376 974,82	494 606,43	194 703,98
Total réalisé 2022		166 828,00			
Total réalisé 2023 RAR 2023			376 974,82 46 522,43		
Total réalisé 2024 RAR 2024				494 606,43 37 647,85	
Total réalisé 2025 RAR 2025					153 562,22 41 141,76